

VISALE : Mode d'emploi

FAIRE UNE DEMANDE DE CAUTION VISALE (Action Logement)

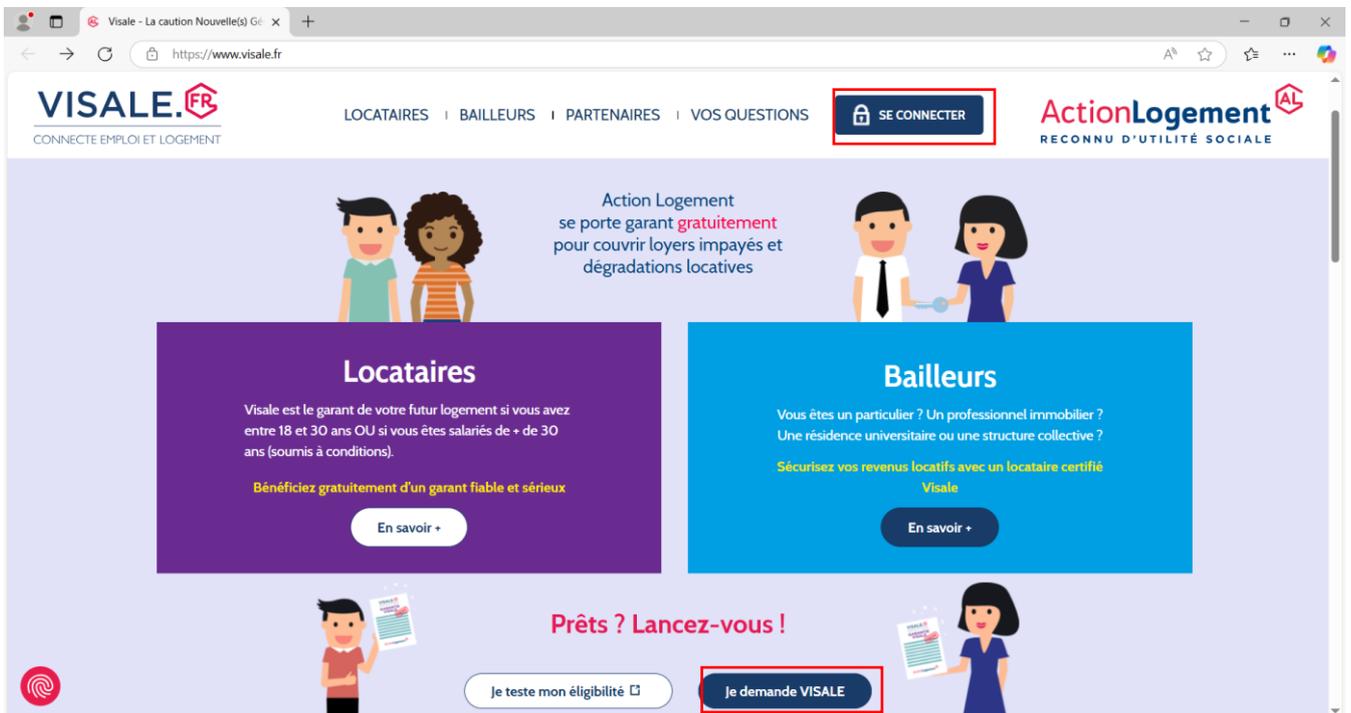
Vous devez faire une demande en ligne en suivant la procédure indiquée ci-dessous. Attention ! Pour que votre dossier soit validé, il est important d'aller jusqu'au dernier écran.

Page d'accueil :

Cliquer sur le lien : <https://www.visale.fr/>

* En cas d'avertissement « d'une connexion à un site non sécurisé », acceptez le site en ignorant le message (ou l'ajouter à la liste des sites de confiance).

Gagnez du temps en scannant vos pièces justificatives



- Cliquez sur **"Se Connecter"** -> **"Je suis Locataire"** -> **"Crée son compte"** -> suivre les instructions
- Cliquez sur **"Demander un VISALE"** -> suivre les instructions
- Ensuite depuis votre espace personnel, téléchargez ou imprimez votre VISA afin de le remettre à votre futur bailleur.

Le VISA contient des informations essentielles, garantissant à votre bailleur votre éligibilité au cautionnement

- VISALE :
- - Le numéro de VISA
- - Vos coordonnées
- - La date de validité du VISA
- - Le montant du loyer autorisé